



ASSOCIATION NOUVELLE VAGUE

Adresse courrier : Maison des associations du 17^{ème}

Nouvelle Vague (boite N°21)

25 rue Lantiez

75017 Paris

TEL : 06.32.45.72.79

SITE : www.nouvellesvagues.fr

REGLEMENT INTERIEUR

INSCRIPTION :

- ✓ Elle se fait dès le mois de juin, elle est valable une année scolaire (de mi-septembre à fin juin).
- ✓ Priorité aux adhérents ayant suivi les séances bébé nageurs, bébé gym, jardin aquatique, natation enfants, natation adulte, natation prénatale ou d'aquagym l'année précédente.
- ✓ **Le dossier complet doit comprendre :**
 - **Un certificat médical de non contre indication datant de moins de 3 mois.**
 - **La photocopie du vaccin DT POLIO, PENTACOQ, TETRACOQ (uniquement pour les enfants).**
 - **Une fiche de renseignements correctement remplie.**
 - **Le paiement global.**

La validité du certificat médical est d'une saison seulement, il est OBLIGATOIRE et aucun adhérent ne pourra se baigner sans l'avoir fourni.

- ✓ En cas de changement d'adresse, numéro de téléphone (personnel ou professionnel) ou d' e-mail vous devez en informer l'association afin qu'elle puisse vous prévenir en cas d'incident technique et pour que votre courrier arrive à destination.

TARIF ET PAIEMENT :

- ✓ Le montant de la cotisation comprend les frais d'assurance, d'adhésion à l'association et un forfait correspondant à des prestations pour la saison Complète. En cas d'interruption de l'activité de votre part, toute année commencée est due. Les personnes inscrivant leurs enfants pour deux activités bénéficient de 50% de réduction pour la deuxième activité.

ATTENTION : AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA AVOIR LIEU EN COURS DE SAISON POUR QUELQUE MOTIF QUE CE SOIT.

RESPONSABILITES:

- ✓ **Locataire de la piscine, l'association Nouvelle Vague ne pourra être tenue responsable des éventuels vols ou incidents de fonctionnement** (chauffage, panne, travaux d'entretien en cours de saison, grève du personnel municipal etc...).

SEANCES / HORAIRES :

- ✓ Il est **IMPERATIF DE RESPECTER L' HORAIRE** choisi lors de l'inscription, pour des raisons de sécurité et dans l'intérêt de tous.
- ✓ Le nombre de séance aquagym et natation prénatale est illimitées.

- ✓ **Nul ne pourra changer de créneau, même occasionnellement, sans en avoir fait la demande par téléphone 48H à l'avance.** Tout adhérent arrivant en retard à son créneau horaire devra, malgré tout, respecter la fin de son créneau (sauf en cas d'autorisation d'un animateur).
- ✓ Les séances ont lieu en général en dehors des vacances scolaires et des jours fériés légaux, un calendrier vous est donné lors de votre inscription.
- ✓ En cas d'absence d'un animateur de Nouvelle Vague, **L'ACCES AU BASSIN EST STRICTEMENT INTERDIT.** L'attente se fera à l'extérieur de l'établissement ceci pour des raisons de sécurité et de responsabilité.
- ✓ **LA PRESENCE D'UN ACCOMPAGNATEUR MAJEUR PAR ENFANT EST OBLIGATOIRE.** Les enfants (de 4 mois à 5 ans) sont sous la responsabilité de l'accompagnateur. Il est à noter qu'*en cas d'accident, l'association NOUVELLE VAGUE ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable.* Pour les groupes JARDIN AQUATIQUE sans parents (3 - 5 ans) et NATATION ENFANTS (5 – 7 ans), les enfants se baignent sans leurs parents et sont sous la responsabilité des animateurs de l'association.

HYGIENE ET SECURITE :

Chacun devra veiller à une certaine propreté des plages du bassin et des vestiaires :
TOUS LES ALIMENTS FRIABLES, LES GATEAUX AU CHOCOLAT, LES PETITS POTS OU LES BIBERONS EN VERRE SONT INTERDITS.

- ✓ Seules les poubelles de l'association sont à votre disposition pour les couches usagées et les emballages divers.
- ✓ Des pots sont mis à la disposition des enfants ; après utilisation, ils doivent être vidés et rincés.
- ✓ Les enfants doivent se baigner soit en maillot de bain soit en petite culotte en coton.
- ✓ Les passages par le pédiluve et par la douche sont obligatoires avant la baignade pour tous les baigneurs adultes.
- ✓ Les chaussures de ville doivent être retirées avant l'entrée de la piscine.
- ✓ L'association décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires ou sur le bord de la piscine. Evitez d'emporter des objets de valeur ou trop d'argent.
- ✓ Des documents vidéos ou photographiques pourront être effectués au cours des séances et diffusés à l'extérieur à des fins pédagogiques ou cinématographiques mais toujours avec votre accord.
 Quant au tournage vidéo personnel ou professionnel de votre part, il doit faire l'objet d'une demande écrite ou téléphonique au moins *15 jours à l'avance, auprès de la ville de Paris et de l'association.
- ✓ L'adhésion à l'association implique l'acceptation du présent règlement et celui de la piscine de la ville de Paris.

CNIL :

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

DROIT A L'IMAGE :

Vous autorisez expressément l'association nouvelle vague à utiliser les photos et images audiovisuelles effectuées au cours des séances à des fins pédagogiques ou cinématographiques.